

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL QUOTIDIEN DU CAIRE ET DE PORT-SAID

Directeur Politique
P. Giraud
RÉDACTEUR EN CHEF

ABONNEMENTS
EGYPTE, un an 60 Fr.
ETRANGER, » » 75 »

BUREAU
Imprimerie J. Serrière
Rue de l'Ancien Tribunal au Caire

INSERTIONS
ANNONCES 50 centimes la ligne.
RECLAMES 2 francs

Directeur Administratif
J. Serrière
PROPRIÉTAIRE GÉRANT

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1^{re} Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 7 Mai 1883

UN INTÉRESSANT PARALLÈLE

Bien que la question tunisienne n'ait rien de commun, rien de similaire avec la question égyptienne, nous voulons bien pour la circonstance admettre un moment qu'une comparaison puisse être établie entre la situation des Anglais en Egypte et celle occupée en Tunisie par les Français.

Le traité du Bardo a consacré l'indépendance de la Tunisie à l'égard de la Porte Ottomane et a établi le protectorat français.

L'intervention armée de l'Angleterre en Egypte n'a été tacitement acceptée par l'Europe que sous les plus expresses réserves, bien que le gouvernement de Londres ait déclaré à plusieurs reprises qu'il n'intervenait que pour le rétablissement de l'ordre.

La France, en vertu des traités, a des droits sur la Tunisie, pendant que l'Angleterre n'en a aucun sur l'Egypte. Etant donnée cette situation, il devient intéressant de voir comment l'action politique française procède à Tunis et d'établir un parallèle avec les procédés employés par la politique anglaise sur les bords du Nil.

N'intervenant, suivant leurs déclarations officielles un peu oubliées, nous sommes obligés de le constater, que pour la cause de la civilisation et pour éteindre l'insurrection militaire, les Anglais, dès le lendemain de la soumission d'Arabi, ont substitué de fait leur autorité à celle du Souverain légitime du pays pour la punition des rebelles ; de sinistres mais ignorés

comparses ont été pendus, mais les véritables auteurs des malheurs de l'Egypte, ceux à qui incombe toute la responsabilité des désastres sans nom dont tous les habitants ont été victimes, jouissent à l'heure actuelle de la plus paisible tranquillité, sous la protection du drapeau britannique, dans un pays à juste titre qualifié par les organes de Londres de *Paradis Terrestre*.

N'intervenant que pour le rétablissement de l'ordre et éteindre l'insurrection militaire, les autorités anglaises ont cru devoir prendre la haute main dans toutes les administrations de l'Etat. Finances, Guerre, Justice, Police, Chemins de fer, Douanes tout est en leur pouvoir; l'élément européen pas anglais aussi bien que l'élément indigène sont mis en sous ordre quand ils ne sont pas licenciés.

Jusqu'à ce jour le Ministère de l'Intérieur n'avait pas été trop englobé dans l'absorption générale, mais cela a peu duré; très prochainement paraîtra un décret instituant auprès de chaque *Mouci ieh* un comité dont le titre n'est pas encore trouvé mais dont les fonctions consisteront à surveiller, au besoin à provoquer l'application des réformes nouvellement introduites et dont le plan général est contenu dans le rapport de Lord Dufferin.

Ces comités seront composés de deux délégués de la Province, d'un délégué du Ministère de la Justice et enfin d'un capitaine de gendarmerie anglais.

Un homme politique qualifiait cette innovation d'*occupation anglaise à l'Intérieur*; nous ne voyons rien qui puis-

se nous faire penser autrement que notre interlocuteur.

Ces jours derniers, l'organe anglais qui se publie à Alexandrie trouvant que nos critiques étaient dictées par un sentiment d'opposition systématique, par conséquent aveugle, prétendait qu'on ne pouvait encore loyalement exiger des résultats de toutes les innovations introduites et qu'il y avait lieu d'attendre pour juger sainement.

Nous trouvons ce raisonnement absolument contraire à la logique car les innovations, en majorité très mauvaises en elles-mêmes, ne pourront jamais produire de bon résultats.

Nul ne peut prétendre soutenir la thèse qui consisterait à prouver que l'autorité indigène est indépendante, et que dans toute la hiérarchie administrative, il existe un seul échelon, sur lequel les intervenants n'aient pas encore mis le pied.

L'action politique de l'Angleterre en Egypte ne peut pas plus s'appeler intervention que protectorat, pas plus direction que surveillance, son véritable titre qualificatif c'est : Absorption.

Voyons maintenant par contre ce que font les Français en Tunisie, dans un pays qui est sous leur protection directe.

Une insurrection formidable autrement sérieuse que celle d'Egypte s'est produite dans la régence le jour même où l'armée française campait devant la Manouba; cette insurrection n'est terminée que depuis quelques mois, c'est de cette dernière époque, qui date à peine d'un an, qu'il a pu être question de réformes; jusque là la parole était au chassapot, au canon.

Nul n'aura la prétention de comparer les combats d'Alexandrie, de Tell-El-Kibir aux faits d'armes de Djerba, de Sfax, de Gabès, de Kaïrouan, pas plus qu'une comparaison puisse être établie entre la valeur vénale du bouffon Arabi et la fière énergie d'Ali ben Khalifa.

Insurgés tunisiens ou algériens et soldats français ont pu se haïr mais ils se sont toujours estimés.

Aujourd'hui que l'ordre est rétabli malgré toutes les intrigues coupables employées pour le troubler, la France, à qui il eut été bien facile d'installer en Tunisie un personnel gouvernemental français en remplacement de celui qu'elle avait trouvé autour de S. A. le Bey le jour de l'établissement de son protectorat, la France s'est bien au contraire appliquée à améliorer la situation de ce dernier personnel, sans se préoccuper de la nationalité des gens qui le composaient.

Il n'y a pas eu de licenciement, loin de là; depuis cette dernière époque de nombreux italiens, des allemands, des maltais, des espagnols ont été engagés au service du Souverain que la France protège mais qu'elle ne commande pas.

Les serviteurs de l'Etat ont aujourd'hui devant eux un avenir assuré; si des réformes ont été introduites, elles l'ont été sans partialité, avec sagesse, modération et respect absolu des usages et des mœurs du pays.

En deux ans la fortune immobilière a presque décuplé de valeur; les villes s'agrandissent à vue d'œil, l'agriculture a pris un essor inespéré et le calme est si complet jusqu'au fond du désert, que le Grand Français a pu

librement et sans aucune entrave parcourir presque sans escorte les immenses solitudes qu'inonderont dans peu d'années les flots bienfaisants de la mer intérieure.

Pourquoi cette différence considérable entre les résultats obtenus par les Français et les Anglais dans leurs entreprises?

Cette différence est très facile à concevoir, elle est expliquée très clairement dans le discours prononcé par le Ministre Cambon, le jour de l'installation du Tribunal Français à Tunis, discours que nous avons reproduit *in extenso* dans notre dernier numéro.

Pendant que l'Angleterre a le tort à notre avis de vouloir tout absorber, tout régler, tout commander, la France par contre, a mis en pratique le programme indiqué, dans le discours dont nous ne pouvons nous refuser la satisfaction de reproduire un extrait à la fin de cet article.

Parlant du rôle joué par la France en Tunisie, le Ministre de France disait :

Assurer au gouvernement du Bey, à ses sujets, aux Européens de toutes nationalités, la paix et la sécurité; organiser la justice, établir la propriété en respectant la législation du pays; maintenir les administrations indigènes en les contrôlant, régler la question financière pour modifier l'assiette des impôts et rendre son élasticité à la matière imposable, restituer aux villes leurs ressources naturelles, et constituer des municipalités; en un mot, réparer sans démolir, améliorer sans détruire, tel est le but du protectorat.

On rencontre des gens qui conçoivent difficilement notre rôle en Tunisie. Ils s'étonnent que nous n'ayons pas encore demandé à S. A. la permission d'administrer

FEUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

69

LA FEMME DU MORT

TROISIÈME PARTIE

XII

UNE RÉVÉLATION.

(suite)

— Oh! non, madame... fit avec assurance le petit vieillard; de ce côté, vous n'avez rien à craindre; son amour pour la petite Jeanne égale le vôtre...

— Fernand est capable de tout! exclama immédiatement Geneviève...

— Fernand! fit le petit vieux avec un méchant rire et en haussant les épaules... il n'a pas votre enfant et depuis ce matin il est arrêté...

— Que me dites-vous là?
Geneviève, nous devons l'avouer, éprouva un véritable soulagement en entendant la seconde partie de la phrase.

— Je vous demande de jurer, madame, reprit l'homme, et il ajouta : Sur la tête de votre enfant. Ceci fit pâlir Geneviève; mais, se domptant, elle étendit le bras et dit solennellement :

— Je jure qu'avant trois jours je ne dirai à personne comment et par qui j'ai appris ce que vous allez m'apprendre?

— Sur la tête de votre enfant, madame; je sais que cela est sacré pour vous...

— Sur mon enfant, je le jure...

— Madame Davenne, je vais être bref.

Il regarda autour de lui pour voir si la porte qui communiquait avec l'atelier était bien fermée. Certain de n'être pas entendu, il dit gravement :

— Madame, votre enfant vit avec son père.

— Que me dites-vous là? exclama Geneviève, dont le visage s'empourpra à l'idée de la honteuse mystification :

— Je dis, madame, que vous n'êtes pas veuve! Geneviève se dressa, aussi étonnée qu'effrayée, craignant d'avoir affaire à un fou; mais celui-ci continua :

— M. Pierre Davenne est vivant, bien vivant...

Un moment, la jeune femme considéra celui qui lui parlait, cherchant sur son visage les traces de la folie dont son langage donnait les preuves... Mais le petit vieux avait sa grimace

ce souriante, et il parlait avec calme et d'un ton absolument affirmatif.

— Mon Dieu, monsieur, fit Geneviève, j'espère que vous n'êtes pas venu vous moquer de moi... et surtout sur un aussi pénible sujet... Vous avez peut-être été trompé par une ressemblance... Connaissant peu M. Davenne, vous aurez cru à cette folie de résurrection... Hélas! monsieur, mon mari est mort... bien mort...

Geneviève pleurait en ajoutant :

— Je l'ai vu jusqu'au matin, et j'ai suivi jusqu'au cimetière sa dépouille mortelle...

Le petit vieux ne parut pas décontenancé...

Il dit à la jeune femme de se rasseoir et l'invita à lui prêter la plus grande attention.

— Madame, je connaissais M. Davenne depuis quinze ans!... Ceci est pour répondre à votre première objection... Mais, je vais vous dire plus... c'est moi qui ai tué M. Davenne, et c'est moi qui l'ai ressuscité...

Cette fois, Geneviève fit un soubresaut sur sa chaise et elle eut véritablement peur; elle regarda la porte à son tour et ne se rassura guère qu'en entendant les ouvrières qui causaient entre elles.

Elle n'avait qu'à jeter un cri, et l'on viendrait... Elle ne voulut pas laisser voir ses appréhensions et feignit la plus grande attention... absolument assurée cette fois qu'elle

avait affaire à un fou. Aussi fut-elle assez stupéfaite quand le petit vieux lui dit :

— Je lis votre pensée, madame, vous croyez que je suis fou; vous regrettez de m'avoir si longtemps écouté. Je vais donc vous raconter ce qui s'est passé. Vous m'excuserez de parler franchement de votre situation alors... Il faut que vous me croyiez; il faut donc que je vous dise tout, et le motif de la mort, et le but de la résurrection.

Cette fois, l'insistance calme de l'individu embarrassa Geneviève; en entendant parler de sa situation d'alors, elle rougit, puis du motif de la mort, elle sentit un frisson courir dans son sang. L'individu s'assit et commença :

— M. Pierre Davenne me connaissait lorsqu'il était aspirant à bord de la *Souveraine*, j'étais matelot... A cette époque, j'avais été pris par les sauvages, et j'avais appris chez eux la vertu de certaines plantes et de certains poisons, ceux dont ils se servent pour empoisonner leurs flèches.—Je raconte vite pour arriver au fait... A la suite d'accidents, je dus me sauver du bord! Je ne vis plus M. Davenne. J'étais à Paris, où je fais de la médecine secrète. Je me nomme Rigobert, dit le Sauvage...

— C'est vous!... fit Geneviève, vraiment effrayée, mais attachée au récit parce qu'elle recommençait à espérer. C'est vrai, j'ai en

effet entendu conter par mon mari d'étranges histoires sur vous.

Le vieux Rig eut un mauvais sourire; mais il reprit :

— Un soir, votre mari vint me trouver... Je vous ai dit que je devais parler franchement. Votre mari avait appris que vous étiez la maîtresse de Fernand. Trouvant que la vengeance dans un duel était insuffisante; qu'en suite l'aveu de sa situation, c'était toujours le déshonneur dans le ridicule, votre mari, se souvenant d'une cure étrange faite par moi sur un condamné à mort, vint me trouver. Il avait un plan de vengeance effrayant.

Geneviève, en entendant évoquer la honte passée, s'était d'abord caché la tête dans les mains; puis, en entrevoyant dans le récit du vieux Rig la possibilité de ce qu'il lui avait dit, elle le regarda et écouta attentive... cette fois pleine d'espoir... et revoyant malgré elle la scène de la nuit où son mari était apparu si singulièrement! C'était donc vrai... Il vivait! Rien ne peut exprimer la sensation qu'elle ressentait à cette idée, tout en passant par les alternatives de terreur que lui donnait le récit effrayant du Sauvage.

(A suivre).

ses Etats à la française, avec une armée de fonctionnaires et l'organisme compliqué des vieux pays d'Europe.

Ce sont des esprits absolus qui mettent leur idéal dans la symétrie. Ils voudraient voir le genre humain tout entier soumis aux mêmes règlements, mais le genre humain leur donne souvent tort.

Le mieux est de prendre les populations telles que les ont faites leurs traditions, leurs intérêts, leur histoire, de laisser à chacun la liberté de ses mouvements, la responsabilité de ses actes, de contrôler sans diriger, de protéger sans commander.

A ce prix, nous ferons renaitre la confiance chez un peuple laborieux et doux, qui succombe au découragement, nous ouvrirons à la colonisation, à l'agriculture, au commerce, un vaste champ d'activité, et nous rendrons à cette terre illustre son antique fécondité.

NOUVELLES DIVERSES

La Revue Economique Financière publie une correspondance de Rome dans laquelle on remarque le passage suivant :

« Maintenant voulez-vous que je vous dise ce qui se cache derrière la triple alliance dont tout le monde s'occupe ? Vous ne vous en doutez même pas à Paris. La triple alliance ne vise pas seulement un but dynastique, elle a encore pour objectif d'imposer un désarmement général.

« L'Allemagne est au bout de son rouleau : elle voit le moment où ses finances ne lui permettront plus de rester armée jusqu'au dents. Mais, désarmer alors que la France reste armée parce que ses moyens le lui permettent est une perspective qui effraye M. de Bismarck. Aussi a-t-il formé la triple alliance dans l'espoir que la France n'osera pas résister aux propositions qui lui seront faites. Si elle refuse, c'est qu'elle menace la paix, cas prévu par les protocoles échangés.

« L'Italie s'est prêtée à cette combinaison, et c'est pour cela que M. Mancini a dit au Parlement que l'Italie serait bientôt appelée à mettre sa force au service d'une cause vraiment grande. Vous voilà avertis ; apprêtez-vous à voir bientôt commencer une campagne dans le sens que je viens de vous indiquer ».

Le Times assure que les instructions de lord Dufferin lui prescrivent aussitôt son arrivée à Constantinople, d'appeler l'attention du Sultan sur la mauvaise administration de l'Arménie.

On mande de Vienne au Standard que Saïd-pacha et Sadullah-bey ont été chargés par la Porte de sonder l'Allemagne et l'Autriche, au sujet des avantages que pourrait procurer à la Turquie son entrée dans la triple alliance.

Un ingénieur italien, écrit au Monitore delle Strade Ferrate une lettre dans laquelle il déclare avoir trouvé le moyen de jeter un pont en acier sur le détroit de Messine. Le pont aurait cinq arches dont trois de mille mètres.

Suivant une dépêche de Vienne, publiée par le Daily Chronicle, on aurait reçu d'Aden la nouvelle d'une grande victoire remportée par les insurgés del Yémen sur les troupes turques à Orba; cette dernière ville a été occupée par les rebelles.

Suivant une dépêche de Durban, publiée par le Times, un combat sanglant a eu lieu dans le Zoulouland, entre les adhérents de Céliwayo et ceux d'Usibepu, l'un des chefs zoulous indépendants; les pertes des deux côtés sont, dit-on, plus considérables que celles que les Zoulous ont éprouvées dans la guerre avec l'Angleterre. Usibepu a eu le dessus grâce à des dispositions stratégiques plus habiles. Les troupes de Céliwayo sont tellement découragées qu'elles ont refusé de marcher contre Oham, autre chef insoumis. Sir Th. Shepstone, le résident anglais dans le pays des Zoulous partira le 23 avril, pour se rendre en Angleterre. D'après une autre dépêche du Cap, Sir H. Robin-son (résident anglais auprès du gouvernement du Transvaal) est parti le 25 avril, pour se rendre en Angleterre, où il recevra probablement les instructions du gouvernement en vue des négociations à entamer avec le gouvernement transvaalien.

On songerait également à Londres à envoyer Sir H. Robiusion en Egypte.

On signale de Saint-Petersbourg l'arrivée d'un commissaire turc de remonte, lequel se rend dans les provinces rasses pour acheter des chevaux destinés à l'armée Ottomane.

Nous trouvons dans tous les journaux qui nous arrivent d'Europe les dépêches suivantes.

Le bruit court qu'un dissentiment des plus sérieux s'est élevé entre lord Dufferin, d'une part, et le Khédive et Chérif-pacha d'autre part, ces derniers refusant

de consentir à l'application du plan préparé par le premier pour séparer l'Egypte de la Turquie d'une manière complète et définitive.

Nous serions curieux de savoir (et tout le public partagera notre curiosité,) le degré de confiance qu'il y a lieu d'ajouter à la dépêche ci-dessus, qui ne manque pas d'une certaine gravité.

On lit dans la Gazette de la Croix du 24 Avril:

On croit que l'armée allemande toute entière, y compris le landsturm, recevra le fusil Mauser transformé, et que cette mesure sera complètement exécutée jusque vers la fin de la présente année.

Le conseil de révision, présidé par M. Vergniaud, secrétaire général de la préfecture de la Seine, vient de décider que les jeunes gens nés aux colonies, dont les parents avaient transporté leur domicile en France, devaient, par application de la loi sur le recrutement de l'armée, être astreints, au point de vue du service militaire, aux mêmes obligations que les jeunes gens nés dans la mère-patrie.

La Gazette provinciale de Bergame se demande si dans la triple entente, la réciprocity des intérêts entre l'Italie et les deux empires ainsi que les accords stipulés impliquent réellement une garantie des territoires respectifs et comment l'adhésion de l'Italie à la politique austro-allemande peut favoriser les intérêts vitaux de l'Italie dans la Méditerranée « Tant que l'on aura pas fait une réponse définitive à ces questions, ajoute la Gazette provinciale, on ne pourra pas prononcer un jugement définitif sur la valeur de cette entente. »

On écrit de Constantinople, le 24 Avril:

Un iradé impérial en date de ce jour charge la Porte de régler la question du choix du gouverneur du Liban. Conformément à cette décision, la candidature de BibDodâ se nble être écartée et le choix du successeur de Rustem-pacha paraît devoir être circonscrit dans un nombre très restreint de candidats.

On espère que la semaine ne se passera pas sans qu'une solution soit intervenue.

• On mande de Constantinople, 23 avril, à la Correspondance politique :

curiosité. Aussi, dans sa hâte d'entendre, il fournit au médecin cette étrange entrée en matière :

— Admettons que Monjeuse soit mort. Et brusquement :

— Dites-moi, fit-il, le trépas du marquis lévera-t-il ce secret qui vous fait taire le nom meurtrier de Renaudin... ce coupable que vous avez vu commettre son crime, m'avez-vous avoué, et qui, à cette heure, est à l'abri des poursuites ?

Le docteur sembla se consulter.

— Peut-être, répondit-il.

Ensuite, se ravisant :

— Du reste, monsieur Libois, quant vous m'aurez entendu, je vous laisserai juge de décider si je dois le nommer.

Après ces paroles, Maurère fit entendre le soupir de soulagement d'un homme qui entrevoit une prochaine délivrance et il ajouta :

— Si j'ai si longtemps gardé le silence c'était faute de trouver quelqu'un à qui me confier et qui pût me donner des conseils.

— Parlez, dit l'artiste dont la curiosité se sentait affriolée par ce début.

« Le docteur Stipowitsch, envoyé en Perse dans le but d'obtenir des renseignements sur les ravages de la peste dans ces contrées, a télégraphié que le foyer de l'épidémie se trouve dans le district de la frontière de Djevaro et que dans les villages de Zilan et de Bekir bey, le nombre des victimes s'élève déjà à 170. »

Le ministre de la marine a donné l'ordre au gouverneur de la Cochinchine d'embarquer pour le Tonkin quatre compagnies de tirailleurs annamites. Le régiment, qui ne compte que neuf compagnies, va être porté à treize compagnies. Un bataillon d'infanterie de marine partira incessamment de Toulon pour Hanoi.

Les condamnations aux travaux forcés à perpétuité s'élevaient en Italie, en 1868, au chiffre de 2,820; elles ont atteint en 1882, le chiffre de 5,198.

LA QUESTION DE MADAGASCAR

Le Frankfurte Beobachter, après avoir reproduit un article de la République française, se livre aux réflexions suivantes, sur la question de Madagascar :

« Indubitablement, les gens qui cherchent en ce moment à gagner le prince Bismarck, spéculent dans leur ruse diplomatique sur l'antagonisme latent qui existe entre la France et l'Allemagne et ils veraient avec joie que l'on envoie de Berlin à Paris, en ce qui concerne la question de Madagascar, une douche glacée pareille à celle que M. Mancini a lancée, dans sa prétendue triple alliance, contre la politique coloniale de la France.

« Il nous est impossible de deviner ce que M. de Bismarck dira aux Howas ; mais il est certain que cette réponse peut fournir éventuellement des indications très claires sur la véritable nature de la fameuse triple alliance. Toute intervention directe ou indirecte de l'Allemagne dans les affaires de Madagascar, sera ressentie en France comme pique à l'amour propre de ce pays, vu que les Français paraissent résolus, même au risque de conflits, à ne pas se laisser expulser de Madagascar, Il s'agit ici pour employer les termes du discours

En lui-même, il pensa :

— Ce serait drôle si, quand j'aurai vidé le docteur de son secret, Monjeuse se trouvait toujours des mieux en vie.

Tout en concevant cette espérance, il éprouva pourtant un léger frisson, car il venait de revoir, en souvenir, les monstrueuses pattes du terrible Guéneuc.

Cependant le docteur avait commencé :

— Quand, il y a deux années, je vins pour la première fois à Clangy rendre visite à ma tante, mademoiselle Maurère, une sœur de mon père, M. Bergeron, le futur beau-père du marquis de Monjeuse, n'avait pas encore acheté le château de Clangy.

Libois, qui voulait avoir tous ses points sur les i, interrompit cet exorde en demandant :

— Pardon... vous venez de dire mademoiselle Maurère, je crois ?

— Oui, ma tante ne s'était pas marié. Pendant bien des années, le frère et la sœur avaient habité ensemble cette maison qui, aujourd'hui, est la mienne. Ce

du trône du 49 Juillet 1870. « de l'amour propre légitime mais irritable du grand peuple voisin » que l'Allemagne ne doit pas blesser et qu'elle ne blessera probablement pas.

Dans les circonstances actuelles, tout ministère français qui voudrait renoncer aux droits acquis de la France sur Madagascar aurait de la peine à lutter contre les accusations des partis réactionnaires. Quant à l'Allemagne, elle n'a certainement aucun intérêt à voir diminuer la république qui est suivant l'avis de M. de Bismarck lui-même une garantie du maintien de la paix européenne. »

LES NOUVEAUX TITRES DE RENTE FRANÇAISE

Le vote de la conversion va imposer au ministère des finances de France, une tâche considérable ; celle de l'émission de nouveaux titres de rentes destinés à remplacer les titres 5%, qui sont convertis en titres 4 1/2 %. Il avait d'abord été question de conserver les anciens titres jusqu'à épuisement des coupons annexés, et de se borner à les frapper; au moment du paiement des arrérages, d'une estampille indiquant la réduction de revenu. Mais ce système est devenu impraticable par suite de la décision de la Chambre de répartir les titres en séries en vue des remboursements possibles ultérieurement. Aussi va-t-on fabriquer de nouveaux titres qui seront remis aux porteurs en échange des anciens, C'est la Banque de France qui fournira à l'Etat le papier nécessaire à cette fabrication, l'impression se fera par les soins du ministère des finances.

Pour donner une idée de ce travail, il nous suffira d'indiquer que le nombre des titres à remplacer est de deux millions et demi sur lesquels 1 million 800,000 sont des titres au porteur, et 700,000 des titres nominatifs. Pour effectuer complètement ce travail considérable, le ministère des finances ne disposera que d'un délai de trois mois et demi, car le 16 août prochain commencera la réduction du revenu. C'est par suite, à cette

qui les sépara, ce fut la nomination de mon père à un poste trop lointain, à l'autre bout de la France, dans le Midi. Ma tante ne voulut pas le suivre et demeura seule à Clangy.

— Quelle était la profession de votre père ?

— Receveur particulier.

— Il vous laissait de la fortune ?

— Aucune. C'était bien péniblement qu'il était arrivé à pourvoir aux frais de mon éducation et à toutes les dépenses de ma vie d'étudiant en médecine.

— A sa mort, vous étiez reçu docteur ?

— Depuis deux ans.

— Aussitôt après cette perte cruelle, vous vous êtes rapproché de votre tante ?

(A suivre.)

Feuilleton du BOSPHORE EGYPTIEN

UN NOTAIRE

EN FUITE

PREMIÈRE PARTIE

AMOUREUX PAR TELESCOPE

XII

(Suite)

Ce qui appuyait le programme qu'il se traçait, c'était que Libois avait entendu l'exclamation échappée au docteur quand il avait avancé la supposition que madame de Monjeuse était devenue veuve.

Tant il est vrai que ce qui attrise les uns réjouit bien souvent les autres, alors que Libois avait prononcé cela avec un accent navré, une lueur de joie avait brillé dans les yeux de Maurère qui, sans songer à se contraindre, s'était écrié :

— Laure serait libre !!!

— Tiens ! tiens ! fit le peintre, voici tout ce que vous inspire le trépas probable de Monjeuse !... Diable ! il paraît que vous êtes pressé de chauffer les souliers du mort.

Cette expression triviale qui, en assimilant madame de Monjeuse à une paire de souliers, établissait net la situation, rappela le docteur à lui-même. Se repentant de n'avoir su se maîtriser, il répondit d'une voix sincère :

— J'ai eu tort, monsieur Libois, je le reconnais, de parler ainsi, mais...

Il hésita un peu avant de continuer :

— Mais, reprit-il, j'ai tant souffert depuis six mois, que vous m'excuseriez... si vous connaissiez mon histoire.

Il faut admettre que, souvent même chez les plus réservés, il naît, de certaines circonstances, un besoin irrésistible de s'épancher en confidences car, au ton du docteur, Libois pressentit l'homme qui ne demandait qu'à parler.

Le peintre avait le péché mignon de la

époque, que les nouveaux titres de-
vront être remis aux rentiers.

Un décret du président de la Répu-
blique fixera le nombre des séries en-
tre lesquelles les nouveaux titres seront
répartis. Selon toutes probabilités, les
séries seront d'un demi milliard cha-
cune. Les remboursements ultérieurs
s'ils doivent être effectués, ne seront
jamais inférieurs en effet, à 500 mil-
lions, et s'ils doivent être supérieurs,
il sera toujours possible de grouper
les séries par deux ou trois à la fois.
C'est, en tout cas, aux Chambres qu'il
appartiendra plus tard de fixer par
une loi la forme et la qualité de ces
remboursements.

L'ANGLETERRE ET LES COLONIES

PORTUGAISES

On écrit de Lisbonne, 21 avril :

A vrai dire, tout semble indiquer
que les négociations poursuivies ac-
tuellement entre Londres et Lisbonne,
pour la conclusion d'un traité qui
constatera formellement les droits du
Portugal sur les territoires avoisinant
l'embouchure du Congo à partir du
5° 12 auront une solution favorable
au Portugal. Il ne faut pas oublier
qu'en effet, d'après le langage du mi-
nistre de la marine, l'Angleterre est
la seule puissance qui n'ait pas enco-
re reconnu ces droits.

« Mais l'opinion publique, le mon-
de des affaires, particulièrement sen-
sible et nerveux en cette matière, se
montrent inquiets, anxieux de tous les
retards subis par ces négociations au-
tant que par le langage tenu à Lon-
dres, sur les colonies portugaises.

« Il est bien certain que si l'admini-
stration de ces colonies avait été
meilleure et en rapport avec leur va-
leur territoriale, elles auraient aujour-
d'hui une importance immense. Tou-
tefois, ce n'est pas l'Angleterre seule
dont l'influence dans les pays extra-
européens préoccupe ici l'opinion pu-
blique. Il y a encore la France et il se
propage avec une grande intensité,
dans la partie de la population la plus
intéressée, la croyance que le Portu-
gal ne pourra se débarrasser de tous
ses soucis, soit pour le développe-
ment de ses propres ressources, soit
pour la défense de son intégrité colo-
niale en Afrique, que par une coopé-
ration franche, loyale, sincère non
pas avec l'Angleterre seulement, mais
avec l'Angleterre et la France en mê-
me temps.

PRÉPARATIFS MILITAIRES

EN RUSSIE

On mande de Varsovie à la *Corres-
pondance politique* du 25 :

« Parmi les nombreuses entreprises
du génie russe en Pologne, il en est
une qui mérite d'être signalée. Dans
le district d'Opoczno, non loin de la
frontière occidentale, on se propose-
rait de construire des retranchements
dans le genre des fameux travaux de
fortification en terre exécutés à Plew-
na, par l'ordre d'Osman Pacha. Ce
n'est encore là, il est vrai, qu'un

projet, mais dans les circonstances
actuelles, il a beaucoup de chances
d'être mis à exécution.

En voici encore un autre qui vaut
qu'on en parle, à cause de son origi-
nalité et de son importance éventuel-
le. Dans les sphères militaires on
parle de reconstituer le corps connu
dans l'histoire, sous le nom « Czajki »
mais cela va sans dire en lui donnant
une organisation plus conforme aux
exigences techniques de notre époque.
On formerait ainsi une espèce de flot-
tille qui pourrait, en cas de guerre,
rendre de grands services sur certains
fleuves. Les cosaques appartenant au-
trefois à ce corps devaient, avec leurs
embarcations (czajki) pousser jus-
qu'au Bosphore.

CHRONIQUE LOCALE

Le journal (*El Ahran*) publie une
lettre d'un grand propriétaire de Ma-
halla où il est dit que S. E. Lord Duf-
ferin s'est trompé en s'imaginant que
dans le Delta la terre donne de deux
à trois récoltes par an.

Il ajoute que quelque soignés que
soient les terrains, ils ne peuvent
donner plus de 4 récoltes tout les trois
ans, d'où il découle que au lieu de
trois récoltes par an, c'est une récolte
et un tiers que produit la terre du
Delta.

L'auteur de la lettre appuie sur ce
point, que pour donner cette récolte
et un tiers dent il parle, il faut que la
terre soit dans les meilleurs condi-
tions.

Le public n'ignore certainement pas
qu'il est absolument interdit d'avoir
dans des magasins situés au Centre
de la Ville une quantité de Caisses de
pétrole versant de une à dix suivant
l'organisation de chaque boutique.

La préfecture de police ayant été
informée que plusieurs négociants
contrevenaient à l'interdiction ci
dessus mentionnée vient de décider
que passé un délai de 8 jours toute
personne chez laquelle la police con-
taterait une quantité de pétrole ou
matières inflammables supérieure à
celle tolérée serait poursuivie en Con-
travention.

Nous ne saurions trop féliciter, S.
E. le Préfet de Police pour cette me-
sure de prudence et pour son souci
de la sécurité publique.

DÉPÊCHES HAVAS

Paris, 4 Mai.

Le *Temps* confirme que la Russie a
concentré des troupes nombreuses
sur les frontières d'Arménie afin d'in-
tervenir en cas de révolte des Armé-
niens mécontents.

Londres, 4 Mai.

La Chambre des Communes a ado-
pté, par 271 voix contre 163, la mo-
tion Northcote dispensant M. Brad-
laugh de la prestation du serment.

Constantinople, 5 Mai.

On prête au Sultan l'intention d'é-
tablir en Turquie la Loterie ; la moi-

tié des bénéfices appartiendrait au
Trésor.

Athènes, 5 Mai.

Le Prince de Bulgarie a quitté
Athènes, allant au Montenegro,

ECHOS

Entendu dans un restaurant :
Un bohème, s'adressant au garçon :
— Combien la portion de lapin ?
Le garçon. — C'est cinquante cen-
times !
— Le bohème. — Et la sauce ?
Le garçon. — La sauce ne coûte
rien.
Le bohème. — Alors donnez un
plat de sauce... j'ai apporté mon
pain.

Dans le cabinet d'un président
chargé de concilier deux époux qui
veulent se séparer :

— Mais enfin, madame, votre plain-
te n'est pas sérieuse. Vous reprochez
à votre mari d'être tanneur... c'est
une profession honorable.

— Oui, monsieur, mais c'est moi
qu'il tanne.

Une mystificateur entre chez une
lingère de l'Esbékieh.

— Pardon, madame, je voudrais
un bonnet.

— Un bonnet de quelle sorte ?

— Je ne saurais trop vous dire,
c'est une commission. Mais si vous
voulez me montrer quelques modè-
les.

— Parfaitement.

La lingère met son magasin sens
dessus dessous ; le monsieur regard-
de tout sans se décider, puis, se frap-
pant le front.

— Ah ! je me rappelle ce qu'on
m'a demandé. C'est un bonnet à
poil !

Les gaités de la statistique :
« Le dernier recensement « em-
brasse » vingt millions de femmes » !
Heureux gaillard !

Au buffet de Tonnerre :

— Garçon ! donnez-moi quelques
pâtisseries .

— Lesquelles, monsieur ?
| Qu'avez-vous ?
— Des éclairs.

— Naturellement... à Tonnerre !

Stupéfaction d'un mécanicien :
Voir sa locomotive siffler un verre
de vin.

Je m'assieds sur la robe d'une da-
me, par mégarde. Confus je m'ex-
cuse :

— Oh ! monsieur, elle en a vu bien
d'autres !

— D'autres... quoi ?

Le journaliste miopard insistait
l'autre soir pour entrer dans la loge
de la petite X. qui lui avait fermé la
porte au nez :

— Ouvrez-moi, je vous en supplie !
— Vous ouvrir ? me prenez-vous
pour une écaillère ?

Annonces Judiciaires

TRIBUNAL MIXTE
DE
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ÉTUDE DE M. JULES ROSÉ, Avocat.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

AVIS

D'un procès verbal dressé par Lan-
zone, greffier du Tribunal de première
instance du Caire, le 5 mai 1883.

IL APPERT :

Que le cahier des charges, clauses
et conditions nécessaires, pour parve-
nir à la vente aux enchères publiques
par voie d'expropriation de terrains,
sis au village de Mit Mouallah Markas
Bilbeis (Charkieh) saisis au préjudice
des Sieurs Hassan HASSABALLAH,
Moustapha HASSABALLAH et DETAL-
LAH SE-ADLY, sujets locaux, cultiva-
teurs demeurant à Mit Mouallah Mar-
kas Bilbeis (Charkieh), à été déposé au
greffe du dit Tribunal où il sera com-
munié à toute personne sans déplä-
cement.

Le Caire, le 6 mai 1883.

Pour les Sieurs Constandi Rezzo et Cie.
poursuivant la vente,
Jules ROSÉ, avocat.

TRIBUNAL MIXTE
DE
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

ÉTUDE DE M. JULES ROSÉ, avocat.

VENTE

DE BIENS HYPOTHÉQUÉS

CONVENTIONNELLEMENT

AVIS

D'un procès verbal dressé par Lan-
zone, greffier du Tribunal de première
instance du Caire, le 5 mai 1883.

IL APPERT :

Que le cahier des charges, clauses
et conditions dressé pour parvenir à
la vente aux enchères publiques de
terrains, situés au village de Banabay,
Markos de El Kassaiot (Charkieh) au
hod el Mahruk, au préjudice des Sieurs
ABDALLAH AFFIFI EL ACHAB, sujet
local cultivateur, demeurant au dit
village de Banabay, a été déposé au
greffe du dit Tribunal, où il sera com-
munié à toute personne sans déplä-
cement.

Caire, le 5 Mai 1883.

Pour les Sieurs Afifi et Bialobos,
poursuivant la vente,

Jules ROSÉ, avocat.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE
SECOURS MUTUELS et de BIENFAISANCE

Avis à Messieurs les Médecins.

Le Conseil d'Administration de la
Société Française de Secours Mutuels
et de Bienfaisance du Caire, informe
Messieurs les Docteurs en médecine
que l'Assemblée Générale des Socié-
taires procédera dans sa réunion du
27 Mai présent mois à la nomination
d'un docteur pour l'année 1883 et
1884.

Le Conseil prie Messieurs les Doc-
teurs qui désireraient obtenir le poste
de médecin de la Société de vouloir
bien adresser leur demande avant le
25 de ce mois au président de la So-
ciété avec indication et remise de
leur titres et diplomes.

Pour le Conseil
Le Président

AVIS

La Société de Bienfaisance Maroni-
te au Caire a l'honneur d'informer le
Public que le tirage de sa loterie aura
lieu définitivement le Dimanche 29
Juillet 1883.

Un avis ultérieur indiquera l'endroit
où le tirage aura lieu.

GRANDS MAGASINS
DE
NOUVEAUTÉS

Monsieur F. FRANCES a l'honneur
d'informer sa nombreuse clientèle,
que par suite d'agrandissement, ses
magasins seront transférés prochainement,
maison Cattaut Bey, route
No 9, près de l'Administration des
domaines de l'Etat, dans le local
précédemment occupé par Madame
Veuve Goudard.

Un avis ultérieur indiquera le jour
de l'ouverture.

D. No 203.

Madame ANAIS RAMI

informe sa clientèle qu'elle vient de
transférer ses Ateliers de confection
pour Dames au quartier d'Abdin.

Rue de la Zaptieh près des Ecoles
Victor Emmanuel.

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU PLESSY *

ADOPTÉE PAR L'EMPEREUR ET L'IMPÉRATRICE



C oix de la Légion d'Honneur à l'Exp. univ. de 1887.
Encre nouvelle double violet à copier
adoptée par toutes les grandes administrations.
Paris, 90, b. St-Germain. Dépôt chez tous les papetiers.

ADMINISTRATION
DES
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ



SERVICE ACCÉLÉRÉ ENTRE:
ALEXANDRIE ET CONSTANTINOPLÉ

Voie du Pirée et Smyrne en 4 jours 1/2.
Ligne directe entre Alexandrie
et Athènes, 2 jours.

Départ d'Alexandrie pour Constantinople
chaque Mercredi à 10 h. a. m. avec escale au
Pirée, à Smyrne, à Mételin et aux Dardanelles.
La nourriture est comprise dans le prix de
passage de 1^{re} et 2^{me} classe. Une réduction de
15 0/0 est accordée pour les billets de famille,
de trois personnes au moins aller et retour ;
pour les billets simples aller et retour, la re-
mise est de 10 0/0.

Service de table de 1^{er} ordre.

Les Paquebots employés pour cette ligne
possèdent les aménagements et tout le confort
désirables pour Messieurs les passagers. Un
docteur et une femme de chambre sont atta-
chés au service de chaque Paquebot.
S'adresser pour passages, groups et mar-
chandises à l'Agence située à la Marine.

Les Paquebots-Poste Khédivié, dans la mer
Rouge, quittent Suez chaque Vendredi à 10 h.
du matin, après l'arrivée de la malle de Brin-
disi, pour Djedda et Souakin, et le Vendredi de
chaque 15 jours pour Massawa, Hodeïda, Aden,
Tadjura, Zeïla et Berbera.

D. 206.

JEAN MALEK
Maison Fondée en 1866.
FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS
ÉCHANGE et RÉPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION
DE PIANOS

Esbékieh, route N° 56 — Caire.
D. 205

ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et
joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations
de montres et tout travail d'orfè-
vrie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la rue neuve.
D. N. 204.

BANQUE GÉNÉRALE D'ÉGYPTE

Capital : 60,000,000 de francs

DÉPÔTS DE FONDS.

Intérêts fixés par le Conseil d'Ad-
ministration :

- 1 1/2 0/0 Compte de chèque à dis-
ponibilité.
- 3 0/0 Comptes à 7 jours de vue.
- 4 0/0 Comptes à 3 mois.
- 5 0/0 Comptes à 6 mois.
- 5 0/0 Comptes à 1 an.

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de francs 80,000,000
Siège Social au Caire.

Prêts hypothécaires à long terme,
remboursables par annuités calculées
de manière à amortir la Dette en 10
ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme,
remboursables avec ou sans amortis-
sement.

Ouvertures de Crédit sur hypothè-
que.

Prêts sur nantissement.

Dépôts de fonds en compte-courant

Dépôts de valeurs sans frais.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Fondée en 1863

Capital souscrit : Lst. 10,000,000
Capital versé : » 5,000,000

Constantinople, Londres, Paris,
Alexandrie, Caire, Port-Saïd, Smyrne,
Andrinople, Philippopoli, Aïdin,
Adalia, Magnésie, Beyroul, Damas
Salonique, Varna, Afun-Kara-Kissar
Broussa, Larnaca, Limassol, Nicosie.

AGENCE D'ALEXANDRIE

Comptes-Dépôts, Avances sur Titres,
Ordres de Bourse, Recouvrements,
Lettres de Crédit, Emission de Trai-
tes et Versements télégraphiques.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 200 MILLIONS

Agence d'Alexandrie.

Le Crédit Lyonnais fait des avan-
ces sur Titre Egyptiens et Etrangers.

Il reçoit les titres en dépôt.

Il encaisse les Coupons.

Il ouvre des comptes de dépôt rembour-
sables à vue.

Il reçoit les dépôts d'argent à échéance
fixe pour toute somme de deux cents
piastres et au-delà.

- Remboursables à 1 an 3 %
- » 18 mois 3 1/2 %
- » 2 ans 4 %

Il délivre des Traités, des lettres d
crédit et des ordres de versement (Lst. tél)
graphiques sur tous ces pays.

Il se charge de l'exécution des ordres
de Bourse sur place et à l'étranger.

CRÉDIT LYONNAIS

CAPITAL : 200 MILLIONS

Service des assurances

LE MONDE

Capital : 45 millions - Garanties : 85 mill.
Assurances contre l'Incendie
Assurances sur la Vie Humaine
Assurances contre les Accidents

CAISSE PATERNELLE

Capital : 20 millions - Garanties : 35 mill.

ASSURANCES

sur la Vie Humaine

S'adresser au Crédit Lyonnais,
directeur particulier pour l'Égypte :
à Alexandrie, rue Chérif Pacha n. 19,
et dans les autres villes à ses Agences
et chez ses correspondants.

ANGLO-EGYPTIAN BANKING

COMPANY LIMITED

Capital Liv. Ster. 1,600,000
Entièrement versé.

SIÈGE PRINCIPAL A LONDRES

SUCCURSALES

à PARIS

à Alexandrie, et au Caire.

Agences à Larnaca et à Nicosia (Chypre).

Comptes et dépôts. — Avances sur
titres, sur dépôts de coton et autres
produits — Ordres de bourse. — Re-
couvements. — Lettres de crédit. —
Traités sur l'étranger et Versements
télégraphiques.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
de Travaux en Egypte**

SIÈGE SOCIAL AU CAIRE

(Maison Zogheb, rue Abdin)

Se charge d'entreprendre pour compte
de tiers tous travaux de curage, creu-
sement, entretien de canaux, cons-
truction de maisons, usines, ponts,
digues, etc., et, en général, tous
travaux publics ou privés.

Le tout avec remboursement au gré
des clients, soit au comptant, soit au
moyen d'annuités suivant les cas.

COMPAGNIE

DES

MESSAGERIES MARITIMES

LIGNE D'ÉGYPTE,

Service hebdomadaire. — Départs de
Marseille, les Jedis à midi. — Relâche
à Naples.

Départs d'Alexandrie pour Naples et
Marseille, les mardis à 9 heures du matin.

LIGNE DE SYRIE.

Départs d'Alexandrie pour la côte de
Syrie tous les quinze jours, le samedi à
4 heures du soir.

LIGNE DE L'INDO-CHINE.

Départs par quinzaine, de Suez pour
l'Inde, la Chine, Java et le Japon.
De Suez pour Maurice et la Réunion,
un départ par mois.

Prix des Passages :

D'ALEXANDRIE A NAPLES

- 1^{re} Classe, Fr. 275 3^e Classe Fr. 90
- 2^e » » 185 4^e » » 60

D'ALEXANDRIE A MARSEILLE

- 1^{re} Classe, Fr. 375 3^e Classe Fr. 125
- 2^e » » 250 4^e » » 80

Réduction de 10 % pour les familles.

M. V. Hany

A l'honneur d'informer sa nombreuse
clientèle qu'il vient de transférer ses ate-
liers en face la propriété de S. E. Ibrahim
Pacha, sur le boulevard de l'Esbékieh,
route N° 1, passage embelli adjacent au
Quartier Cophte.

Nous recevons de la Compagnie des Chemins de Fer Egyptiens, et
nous empressons de donner connaissance à nos lecteurs du nouveau
service d'été de voyageurs :

entre le Caire et Alexandrie, et vice-versa.

Ce Service commencera à partir du 1er mai.

	No OMNIBUS	SEMI-DIRECT		EXPRESS	OMNIBUS	
		1. 2. 3.	1. 2. 3.	1. 2.	1. 2. 3.	1. 2. 3.
		matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Le Caire	D.	7. 30	9. 15	2. 45	6. —	10. —
Kafr-Zayat	A.	10. 22	11. 40	5. 37	8. —	1. 44
	D.	10. 42	11. 55	5. 57	8. 20	1. 29
Alexandrie	A.	1. 30	2. 40	8. 45	10. 50	5. 15
		matin.	matin.	soir.	soir.	soir.
Alexandrie	D.	6. 30	8. 30	2. 30	6. —	10. 30
Kafr-Zayat	A.	9. 20	11. 10	5. 18	8. 30	2. 05
	D.	9. 40	11. 25	5. 38	8. 50	2. 20
Le Caire	soir.		soir.			
	A.	12. 30	1. 50	8. 30	10. 50	5. 20

Ligne de Suez.

ALLER	OMNIBUS		entre BENHA et ZAGAZIG MIXTE	entre BENHA et ZAGAZIG MIXTE
	1. 2. 3. classe.	2. classe.	2. classe.	1. et 2. classe.
	matin.		soir.	soir.
Alexandrie	D.	6. 30		
		8. 30	10. 30	6. —
Le Caire	D.	11. 30	7. 30	6. —
Benha	soir.		matin.	
	D.	1. —	9. 30	10. 15
Zagazig	A.	1. 55	10. 54	»
	D.	2. 15	»	»
Ismailia	A.	4. 16	»	»
	D.	4. 26	»	»
Suez	A.	6. 45	»	»
RETOUR	OMNIBUS		entre: ZAGAZIG et BENHA MIXTE	entre ZAGAZIG et BENHA MIXTE
	1. 2. et 3. classe.	2. classe.	2. classe.	1. et 2. classe.
	matin.		matin.	soir.
Suez	D.	9. 15		
Ismailia	A.	11. 35		
	D.	11. 45		
Zagazig	soir.		matin.	
	A.	2. 05	6. 45	5. —
Benha	D.	2. 25		
	A.	3. 20	8. 15	6. 25
Le Caire			soir.	
	A.	4. 45	12. 30	8. 30
Alexandrie				10. 50
	A.	8. 45	1. 30	10. 50
Mansourah	A.	5. 45	»	»

A. MAYER & C^{IE}
Port-Saïd — Rue du Commerce — Port-Saïd

GRANDE MAISON DE CONFECTION ET DE VÊTEMENTS SUR MESURE

COSTUMES COMPLETS POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
Lingerie, Chaussures, Chapellerie, Ganterie, Bonneterie
Articles de Voyage et de Toilette
Couvertures, Cannes, Parasols, Casques, etc.

PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ

Maisons à ALEXANDRIE et au CAIRE

ON DEMANDE à louer
un appa-
rtement meublés de 5 à 6 pièces,
situé au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

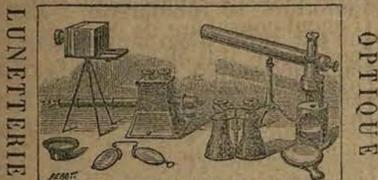
BRASSERIE A-BOHR
AU CAIRE

BIÈRE DE BAVIERE

BRASSERIE PAPPENHEIM
près Munich.

à 60 fr. la Caisse de 50 Bouteilles.

MAISON FONDÉE EN 1865.
G. Süßmann.



FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES

DE LA
FAMILLE KHÉDIVIALE

LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez. Or, Argent, Nickel,
Ecaïlle et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Lon-
gues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux,
Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aéro-
mètres, Hygromètres, Instruments de précision
d'Electricité de Mathématiques, de Physique
d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans le 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de
toute commande.

D. N. 202.

Madame V^{VE} E. GOUDARD,

a l'honneur d'informer sa nombreuse
clientèle, qu'à partir du 1^{er} Mai pro-
chain, ses magasins seront transférés
dans la maison de l'Hôtel des Postes
Egyptiennes, à côté du guichet de la
vente des timbres, anciens magasins
de MM. Mieli et Della Torre.

Madame Veuve Goudard, désireuse
de continuer à contenter sa clientèle,
tiendra toujours les meilleurs vins fins
et ordinaires, spiritueux, conserves
alimentaires, les eaux minérales re-
connues par l'Etat, etc., etc.

Produits Français et Anglais.